

## Pourquoi le catéchisme Les Trois Blancheurs a-t-il mis tant de temps à obtenir l'imprimatur ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Catéchisme](#), [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 11 septembre 2014



C'est l'une des questions posées dans le dernier numéro de [L'Homme Nouveau](#), suite à la reconnaissance de ce catéchisme par Mgr **Marc Aillet**. Et voici la réponse :

"Les abbés **Garnier** et **Olivier**, prêtres de la Fraternité Saint-Pierre, avaient adressé en 2008 leur demande d'imprimatur directement à la Commission épiscopale pour le Catéchisme et le Catéchuménat (CECC), dirigée par Mgr **Pierre d'Ornellas**, archevêque de Rennes. Ils ont également frappé à la porte de nombreux évêchés, sans succès. Les manuels étaient déjà utilisés par de nombreuses familles et paroisses mais, sans le fameux sésame, ils avaient seulement le statut de « complément à la formation catéchétique et spirituelle » et non de catéchisme à proprement parler. Leur demande était restée sans réponse jusqu'à ce que Mgr Marc Aillet, évêque de Bayonne, prenne lui-même en charge le dossier en 2013 et adresse les manuels à la CECC. La Commission lui a adressé en retour plusieurs demandes de corrections, transmises ensuite aux auteurs qui les ont intégrées dans la version finale avant qu'elle ne

reçoive l'imprimatur."

Quels sont ces évêchés qui n'ont pas daigné reconnaître ce catéchisme ? Et pour quelles raisons ? Nous ne le savons pas. Mais est-ce par peur de la CEF ? Par crainte du presbyterium diocésain ? Ou par fermeture, par refus de dialogue, par idéologie, par intolérance à l'égard de la Fraternité Saint-Pierre ?

Dans ce même article, on apprend l'existence de l'un des nombreux bureaux de la CEF, la Commission épiscopale pour le Catéchisme et le Catéchuménat :

"La CECC est l'une des commissions de la CEF, chargée d'accompagner les évêques en matière de catéchèse. Présidée par Mgr Pierre d'Ornellas, elle est composée de plusieurs membres permanents ainsi que de deux groupes d'experts chargés d'analyser les documents soumis à la CECC. Selon une source proche de la commission qui a désiré conserver l'anonymat, un premier groupe de deux experts est chargé de la critique « théologique » et vérifie la conformité des documents au magistère tandis qu'un second groupe de quatre experts, chargé de la critique « judaïque », vérifie qu'ils n'entrent pas en contradiction avec les *Notes pour une correcte présentation des Juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique*, publiées en 1985 par la Commission pour les relations religieuses avec le Judaïsme. La CECC ne peut invalider la décision d'un évêque d'accorder l'imprimatur, elle peut en revanche donner aux manuels catéchétiques son label « Faire vivre l'Église »".

[C]e label de la CECC ne supplante ni ne remplace l'imprimatur de l'évêque. La commission le définit comme « *une marque de préconisation des documents reconnus valides pour les repérer facilement parmi tous les documents qui sont publiés aujourd'hui* ». Plus prosaïquement, ce label sert également à financer la catéchèse en France puisqu'il permet un accord financier entre la CECC et les maisons d'édition concernant les documents qui en bénéficient."

Bref, c'est une affaire de sous...

L'Homme Nouveau a également interrogé mgr Marc Aillet dans ce numéro. Mais pour lire ses propos, [il faut l'acheter](#).